Province du Brabant wallon
Arrondissement de Nivelles
Commune d'INCOURT

Annexe X

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN REGION FLAMANDE – PERMIS D'EXPLOITATION - COMMUNES PROCHES POUVANT ETRE IMPACTEES

Concerne la demande de la S.A. BRUSSELS AIRPORT COMPANY Luchthaven Brussel Nationaal, 1c 1930 Zaventem en vue d'obtenir le permis d'exploiter en Région Flamande visant : le renouvellement du permis d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National auprès de l'administration régionale flamande (autorité compétente).
Le permis inclura des conditions visant à encadrer l'activité et à réduire ou prévenir les nuisances environnementales.
Le permis permettra de définir le cadre d'exploitation, notamment en ce qui concerne :

- L'utilisation des pistes (décollages, atterrissages, taxi et vols d'essais inclus) ;
- Le nombre annuel de vols autorisés ;
- Le nombre de vols de nuit ;
- Le type d'aéronefs autorisés, en particulier en ce qui concerne leurs émissions sonores.

Il pourrait également fixer un objectif annuel de réduction du bruit aux abords de l'aéroport.
En revanche, il ne fixe pas les routes aériennes ni les procédures de vol, qui sont du ressort du fédéral.

sur un terrain sis Leopoldlaan à 1930 ZAVENTEM.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de INCOURT, Service Urbanisme à partir du 18/12/2023.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
12/12/2023	**18/12/2023**	**Administration communale Service Urbanisme Rue de Brombais 2 1315 INCOURT Le 25 janvier 2024 à 11:00**	**Administration communale Service Urbanisme Rue de Brombais 2 1315 INCOURT**

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et qu'une étude d'incidence est requise pour ce dossier.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration communale – Service Urbanisme :
• les lundis et mardis de 8h00 à 15h00 **(uniquement sur rendez-vous)** ;
• les jeudis et vendredis de 8h00 à 11h30 **(uniquement sur rendez-vous)**.
Le service Urbanisme sera fermé du 25/12/2023 au 02/01/2024 inclus.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie, par courrier électronique ou par courrier normal aux adresses suivantes :
-Administration communale de INCOURT, rue de Brombais 2 à 1315 INCOURT.
-courriel : urbanisme@incourt.be
dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.
Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Toute personne intéressée peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique - Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Rue de l'Ecluse 22 à 6000 CHARLEROI.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est : le Gouvernement flamand.

Le Bourgmestre,

Léon WALRY

Le Directeur général,

Françoise LEGRAND

COMMUNE D'INCOURT - Brabant wallon -